

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALPHONSE, tenue le jeudi 14 juin 2018, à la salle municipale de  
Saint-Alphonse à 19 h 30.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain  
Cynthia Therrien-Samson  
Rolande Duguay  
Jean-Guy Bernard  
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La  
directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Reina Goulet est  
également présente.

CONSEILLÈRE ABSENTE : Sylvie Dugas

199-06-2018 OUVERTURE DE LA SÉANCE  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

200-06-2018 AVIS DE CONVOCATION  
La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme avoir  
notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun  
des membres du Conseil municipal incluant la conseillère absente et ce, tel  
que requis par le code municipal.

201-06-2018 ADJUDICATION POUR SERVICES PROFESSIONNELS – LET.  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public n°  
2018-02 – Construction de la cellule n° 4 et recouvrement final de la cellule n°  
2 au lieu d'enfouissement technique, résolution 101-04-2018 ;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions du 31 mai 2018 et que la firme  
d'ingénieur WSP Canada Inc, en date du 12 juin 2018, recommande à la  
municipalité, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit  
Groupe Michel Leclerc Inc;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de  
l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 307-2018 en date  
du 25 avril 2018;

POUR CES MOTIFS ;

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par la conseillère  
Rolande Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la  
soumission du Groupe Michel Leclerc Inc pour la construction de la cellule n°  
4 et recouvrement final de la cellule n° 2 au lieu d'enfouissement technique  
pour un montant de 1 665 118.36\$ taxes incluses et ce, conformément à nos  
documents d'appel d'offres, projet n° 181-04042-00 et que le maire, monsieur  
Gérard Porlier et le directeur du LET, monsieur Rock Pratte sont autorisés à  
signer les documents requis.

202-06-2018

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 10.

Note : En signant le présent procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

---

Gérard Porlier  
Maire

---

Reina Goulet, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

.....